



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Convoqué le mercredi 06 mars 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE  
EN OEUVRE DU PARCOURS PROFESSIONNEL, CARRIERES ET  
OBJET : REMUNERATION (P.P.C.R)**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne .....	Procuration
PARDO Bernard .....	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice .....	Procuration
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 27  
Nombre de pouvoirs : 06  
Absents à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que suite à la publication du décret n° 2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, ce cadre d'emplois relève, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, de la catégorie A.

Vu la publication du décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de douze mois de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires territoriaux (JO du 23/12/2017),

De ce fait, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> février 2019 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 :

ANCIENS GRADES	CAT.	Nbre	NOUVEAUX GRADES	CAT.	Nbre
Educateur de jeunes enfants	B	5	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	A	5
Educateur principal de jeunes enfants	B	5	Educateur de jeunes enfants de première classe	A	5

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'actualiser le tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du parcours professionnel, carrières et rémunération (PPCR), comme indiqué ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

**ARTICLE 2 :** Que les crédits correspondants ont été inscrits au Budget de l'exercice 2019.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**  
**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 19 MARS 2019

AFFICHÉE LE : 19 MARS 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 19 MARS 2019